

Adoption du projet de loi C-228 :

« C'est enfin l'heure de crier victoire pour nos travailleurs et retraités ! »
– **Andréanne Larouche**

Granby, le 21 avril 2023 – La députée de Shefford, Andréanne Larouche, se réjouit de l'adoption par le Sénat du projet de loi visant à protéger les fonds de retraite en cas de faillite ou d'insolvabilité de l'employeur. Le Sénat n'y ayant fait aucune modification depuis son adoption unanime à la Chambre des communes en novembre dernier, le projet de loi a obtenu directement le statut de loi.

« Après trois projets de loi déposés et plusieurs années de travail, les régimes de retraite sont désormais protégés. C'est une grande réussite dont je me réjouis en tant que députée, mais je me réjouis surtout et avant tout pour les travailleurs et les retraités. Ce dossier, que le Bloc Québécois a porté pour les gens de la *Cliff Natural Resources*, mais aussi pour l'ensemble des travailleurs de chez nous et du Québec. Plus jamais les retraités n'auront à vivre l'injustice de perdre ce pour quoi ils ont travaillé toute leur vie », explique la députée de Shefford.

« C'est grâce à l'inlassable travail du Bloc Québécois, particulièrement de ma collègue Marilène Gill, députée de Manicouagan, pendant les sept dernières années, que ce projet de loi a obtenu l'assentiment de tous les parlementaires à la Chambre des communes puis au Sénat. Le Bloc Québécois sera toujours présent pour porter la volonté des travailleurs et s'assurer que leurs droits soient entendus », souligne Mme Larouche.

« L'adoption hier de la loi protégeant nos travailleurs et retraités démontre que lorsque tous mettent de côté la partisanerie, nous sommes capables d'accomplir de grandes choses, comme éliminer des injustices qui perdurent depuis trop longtemps. Évidemment, ce n'est pas seulement un travail de politiciens : c'est également grâce à la mobilisation des travailleurs et du milieu syndical que nous pouvons aujourd'hui célébrer et crier victoire! En tant que porte-parole pour les Aînés, je suis fière et soulagée de savoir que, désormais, les travailleurs pourront envisager leur retraite l'esprit tranquille ! », conclut la députée.

– 30 –

Source :
Samra Grahic
Adjointe aux communications
Bureau d'Andréanne Larouche, députée de Shefford
(450) 378-3221
Andreanne.larouche@parl.gc.ca